

33^{ème} rapport annuel

L'OBSERVATOIRE DES CREDITS AUX MENAGES

Le tableau de bord

**présenté par Michel MOUILLART
Professeur d'Economie**

- 9 février 2021 -

Précisions méthodologiques

L'Observatoire des Crédits aux Ménages propose chaque année, depuis 1989, une photographie détaillée de la détention des crédits immobiliers et à la consommation par les ménages et son évolution au fil des années. Il analyse aussi la perception que ces ménages peuvent avoir du poids des charges de remboursement de leurs emprunts. Et il s'enrichit d'un examen détaillé du sentiment que les ménages éprouvent à l'égard de leur situation budgétaire et financière.

Pour cela, l'Observatoire s'appuie sur une enquête réalisée par KANTAR en novembre de chaque année. Un questionnaire est adressé par voie postale à la fin du mois d'octobre auprès d'un échantillon représentatif de 13 000 ménages issu du panel « consommateurs » de KANTAR (Métaskope). La représentativité de l'échantillon s'évalue selon les critères socio-démographiques usuels issus de la structure du recensement INSEE de 2019 : région de résidence, catégorie d'agglomération, âge du chef de ménage, catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage et nombre de personnes au foyer.

Afin d'éviter les conséquences d'un vieillissement excessif du panel et remplacer les ménages démissionnaires ou les mauvais répondants, la base est renouvelée à hauteur d'un tiers environ chaque année.

La photographie des ménages présentée dans le cadre de la 33^{ème} vague de l'Observatoire a été prise en novembre 2020. Le taux de réponse à l'enquête postale a été élevé (75,7 %), comme chaque année : donc, 9 842 ont répondu dans les délais (soit un taux de sondage au 2 690^{ème}) et leur questionnaire a pu être pris en compte et exploité.

En 2020, recul du taux de détention des crédits par les ménages

En 2020, le taux de détention des crédits par les ménages a reculé pour s'établir à 46,5 %, un des plus bas niveaux que l'Observatoire des Crédits aux Ménages a eu à connaître depuis la fin des années 80.

Pourtant, le taux de détention des crédits immobiliers s'est maintenu à un niveau élevé, malgré la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales : en 2020, 31,4 % des ménages détenaient des crédits immobiliers et 24,2 % étaient en cours d'accession à la propriété de leur résidence principale, des niveaux parmi les plus élevés observés depuis le début des années 2000.

En revanche, la demande de crédits à la consommation a subi de plein fouet le contrecoup de la crise sanitaire. L'affaiblissement du taux de détention des crédits obtenus directement auprès du vendeur a ainsi accompagné la fermeture des magasins et de nombreux commerces durant le 1^{er} confinement. En revanche, leur diffusion par les banques et les organismes de crédit a mieux résisté. Néanmoins le recul de la détention des cartes de crédit s'est poursuivi. Et le poids des autres canaux de diffusion des crédits à la consommation (famille et amis, caisses de retraite, mutuelles, ...) a encore reculé. Le taux global de détention des crédits à la consommation s'est ainsi établi à 24,9 % en 2020, au plus bas depuis 1989.

Cependant, le ressenti des ménages détenant des crédits sur leurs situations financière et budgétaire s'est encore amélioré, pour la deuxième année consécutive. Ainsi en 2020, 88,7 % des ménages détenant des crédits estiment que leurs charges de remboursement sont supportables, même si certains ménages considèrent encore que ces charges, bien que supportables, restent élevées (pour 32,2 % des ménages détenant des crédits) : cette proportion se situe au-dessus de la moyenne des situations observées depuis le début des années 2000 (85,5 %, précisément). En dépit du recours accru aux crédits immobiliers et aux crédits à la consommation (hors les crédits renouvelables) constaté jusqu'au déclenchement de la crise sanitaire, l'amélioration rapide des conditions de crédit faites aux ménages a aussi permis d'alléger le poids des charges de remboursement ressenti.

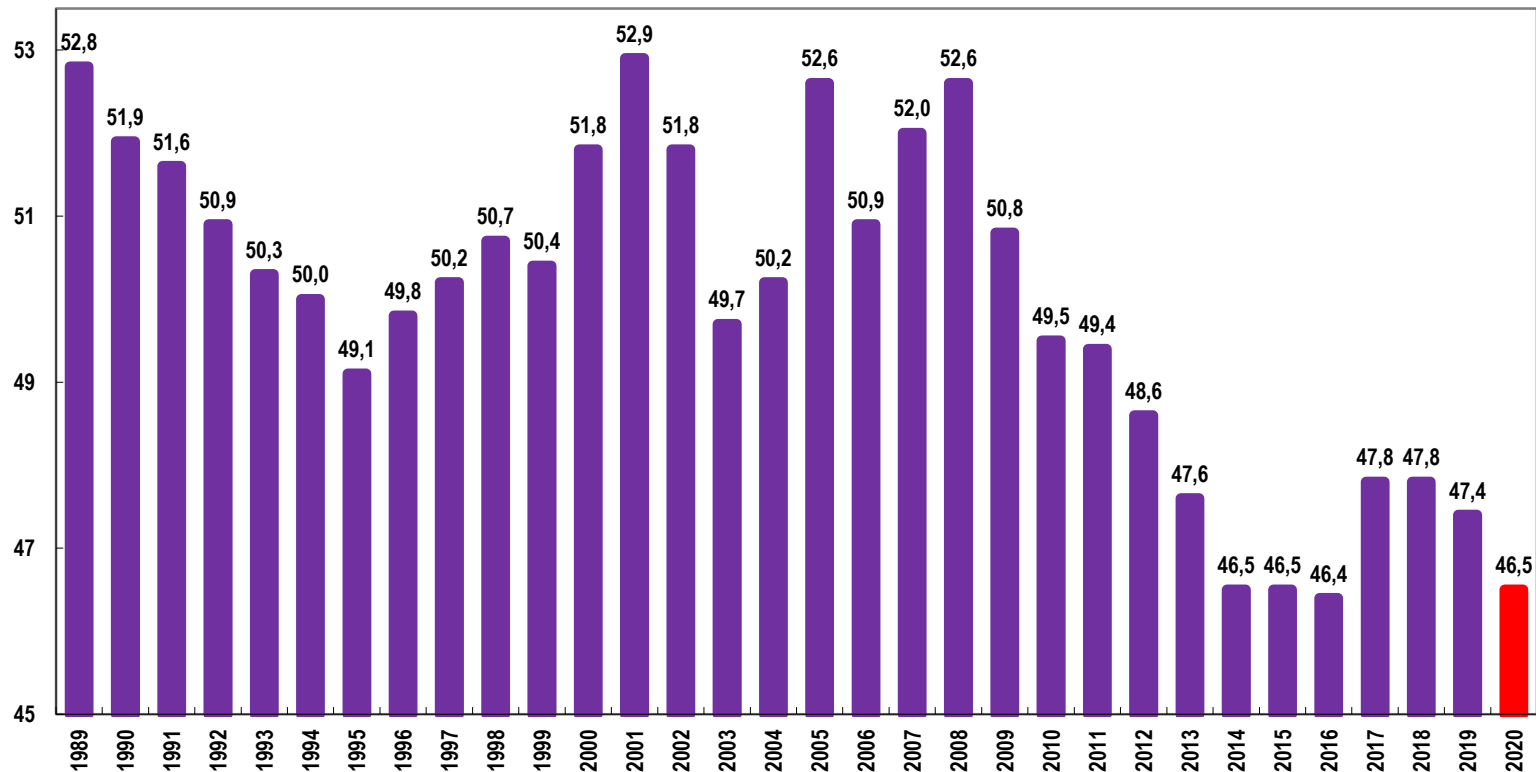
Néanmoins, les incertitudes nées de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales pèsent maintenant sur les intentions de souscription à de nouveaux crédits exprimées par les ménages pour 2021.

En 2020, nouveau recul de la part des ménages détenant des crédits.

Après le rebond constaté en 2017 et sa stabilisation en 2018, le taux de détention des crédits avait commencé à reculer en 2019, en dépit de conditions de crédit exceptionnelles. Dans le contexte d'une crise sanitaire et économique exceptionnelle, la baisse du taux de détention s'est amplifiée en 2020.

Cette baisse est imputable à un nouveau repli du taux de détention des crédits à la consommation. Alors que le taux de détention des crédits immobiliers se maintient à un niveau élevé.

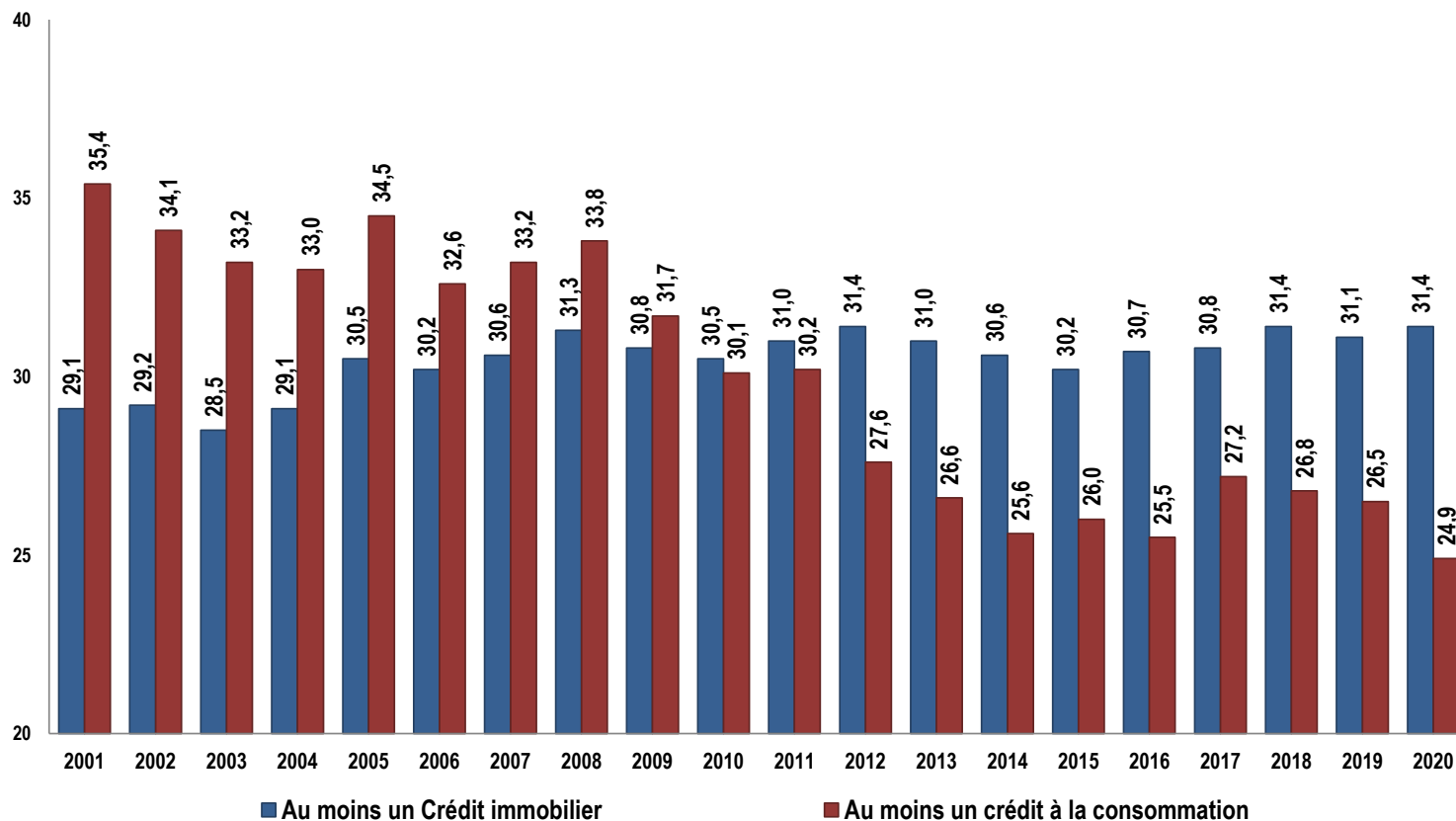
La proportion de ménages détenant des crédits
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



Le taux de détention des crédits à la consommation recule pour la 3^{ème} année consécutive, après le rebond observé en 2017. Il s'établit à 24,9 %, son plus bas niveau depuis 30 ans.

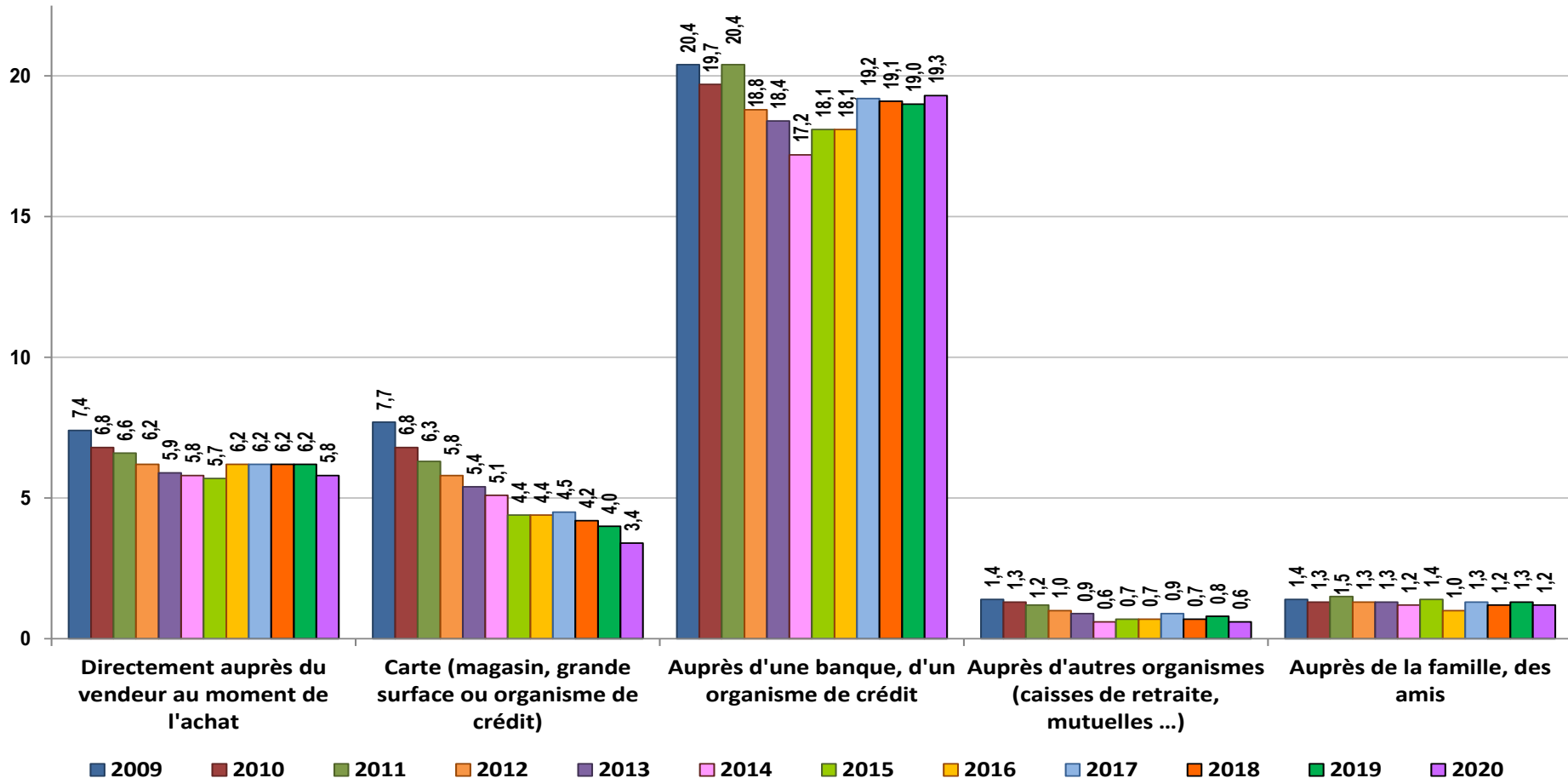
Le taux de détention des crédits immobiliers reste sur les niveaux les plus élevés observés depuis le début des années 2000 (31,4 %). Et la part des ménages accédant à la propriété de leur résidence principale a poursuivi sa progression en 2020 : elle atteint 24,2 %, son plus haut niveau depuis 20 ans.

Si le taux de détention des crédits destinés à l'acquisition d'un autre logement (investissement locatif privé, achat d'une résidence secondaire) se maintient à un niveau élevé, la détention des crédits pour financer des travaux baisse encore.



La part des ménages détenant des crédits à la consommation diminue, mais la détention des crédits obtenus auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit progresse.

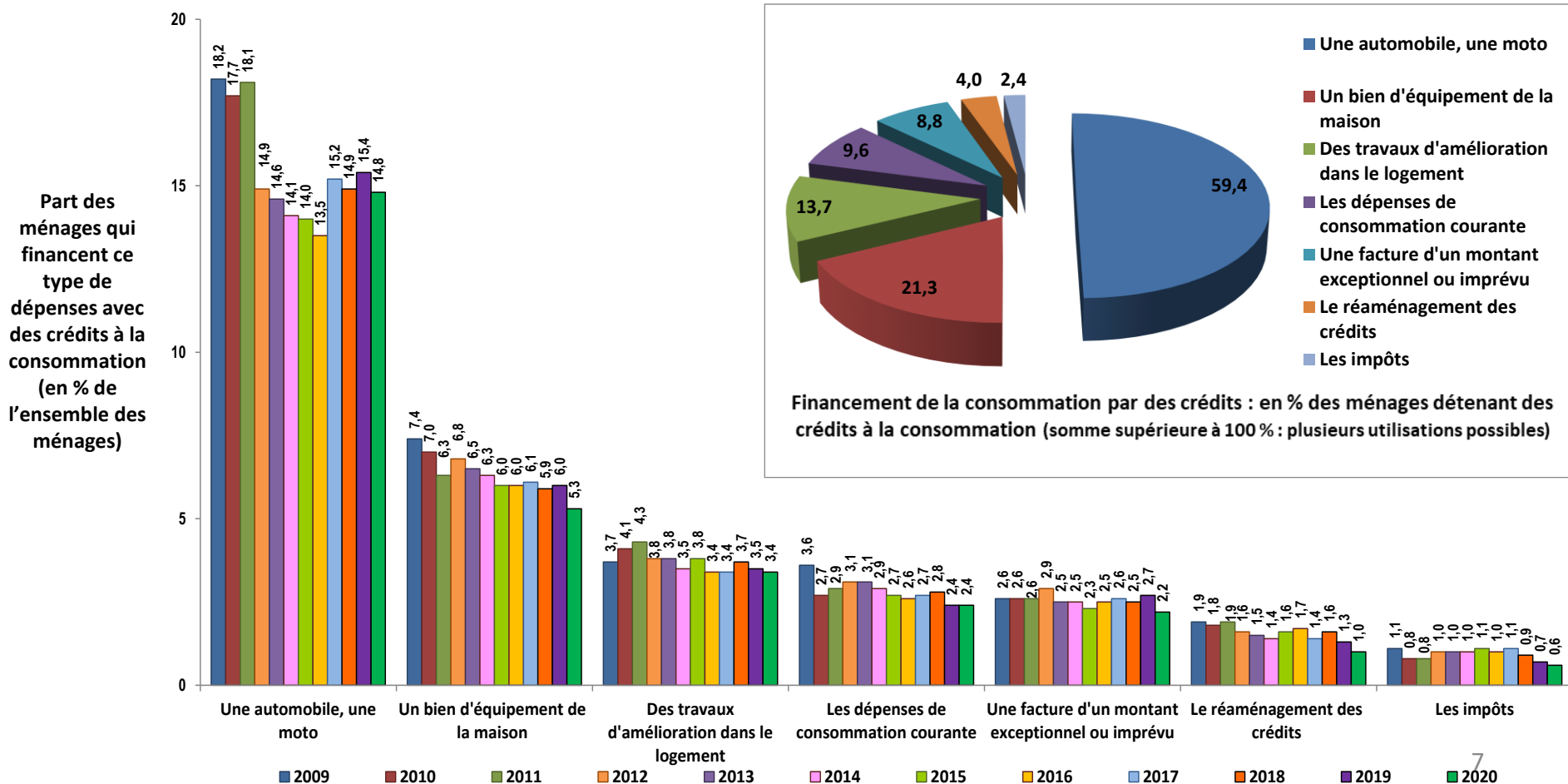
Le recul du taux de détention des crédits à la consommation tient toujours à la baisse de l'usage des cartes (magasin, grande surface, ...). Et avec le déclenchement de la crise, au recul des crédits obtenus directement auprès du vendeur.



Les crédits à la consommation permettent de réaliser des projets d'équipement.

En 2020, on constate un renforcement de la part des crédits à la consommation utilisés pour financer la réalisation de projets d'équipement (auto, moto, équipement ménager, travaux d'amélioration des logements).

Les usages des crédits à la consommation ont évolué depuis 2009. Les ménages ont fait preuve de plus de prudence, notamment en période d'incertitudes économiques. Ils ont de plus été influencés par la mise en place et le renforcement de dispositions législatives successives applicables au crédit à la consommation (moins de diffusion de ces crédits pour financer des dépenses consommation courante).



En 2020, les ménages détenant des crédits ressentent une amélioration ou une stabilisation de leur situation financière.

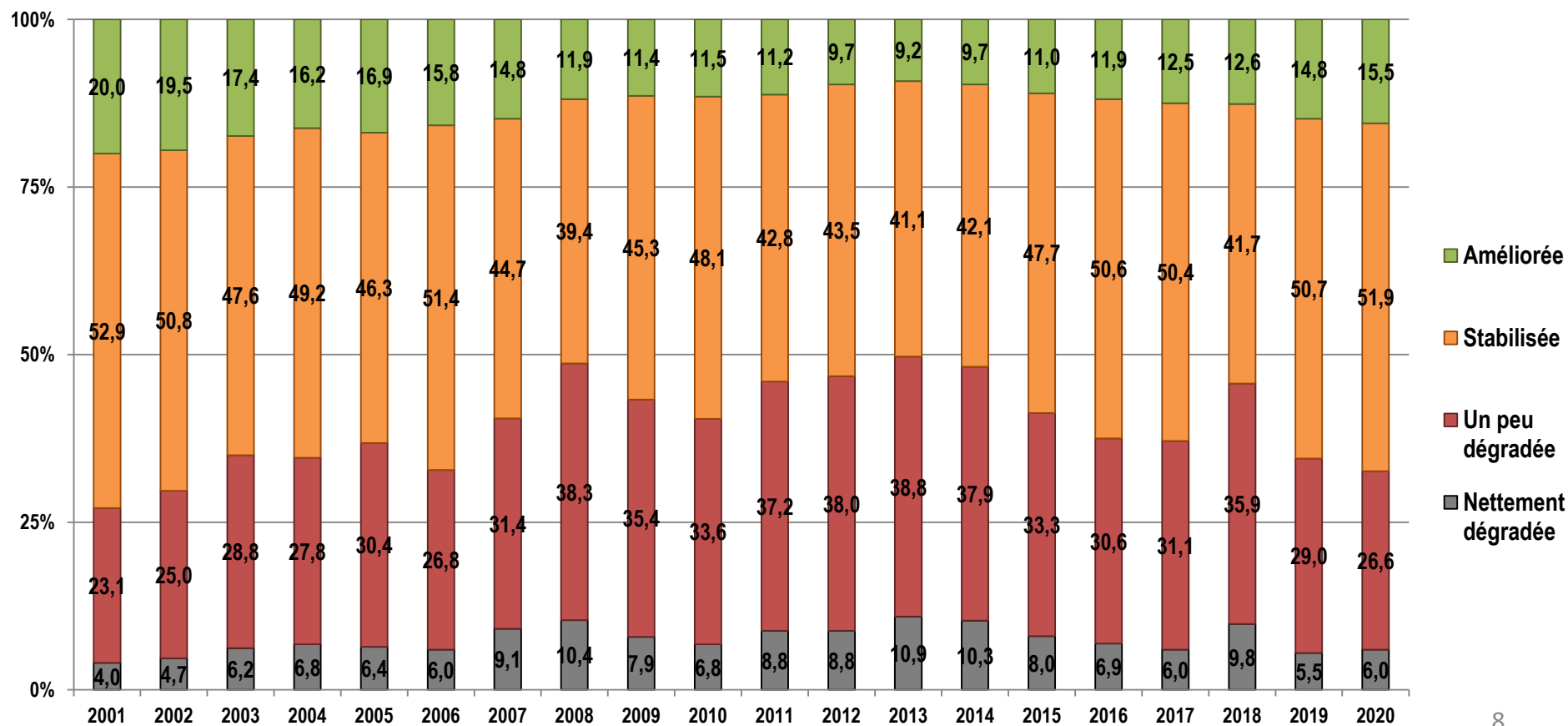
15,5 % considèrent qu'elle s'est améliorée (14,8 % en 2019 et 12,6 % en 2018)

51,9 % qu'elle s'est stabilisée (50,7 % en 2019 et 41,7 % en 2018)

26,6 % qu'elle s'est un peu dégradée (29,0 % en 2019 et 35,9 % en 2018)

6,0 % qu'elle s'est nettement dégradée (5,5 % en 2019 et 9,8 % en 2018)

Cette évolution ramène à la situation qui prévalait au milieu des années 2000.
Elle est générale, s'observant aussi chez les ménages ne détenant pas de crédit.



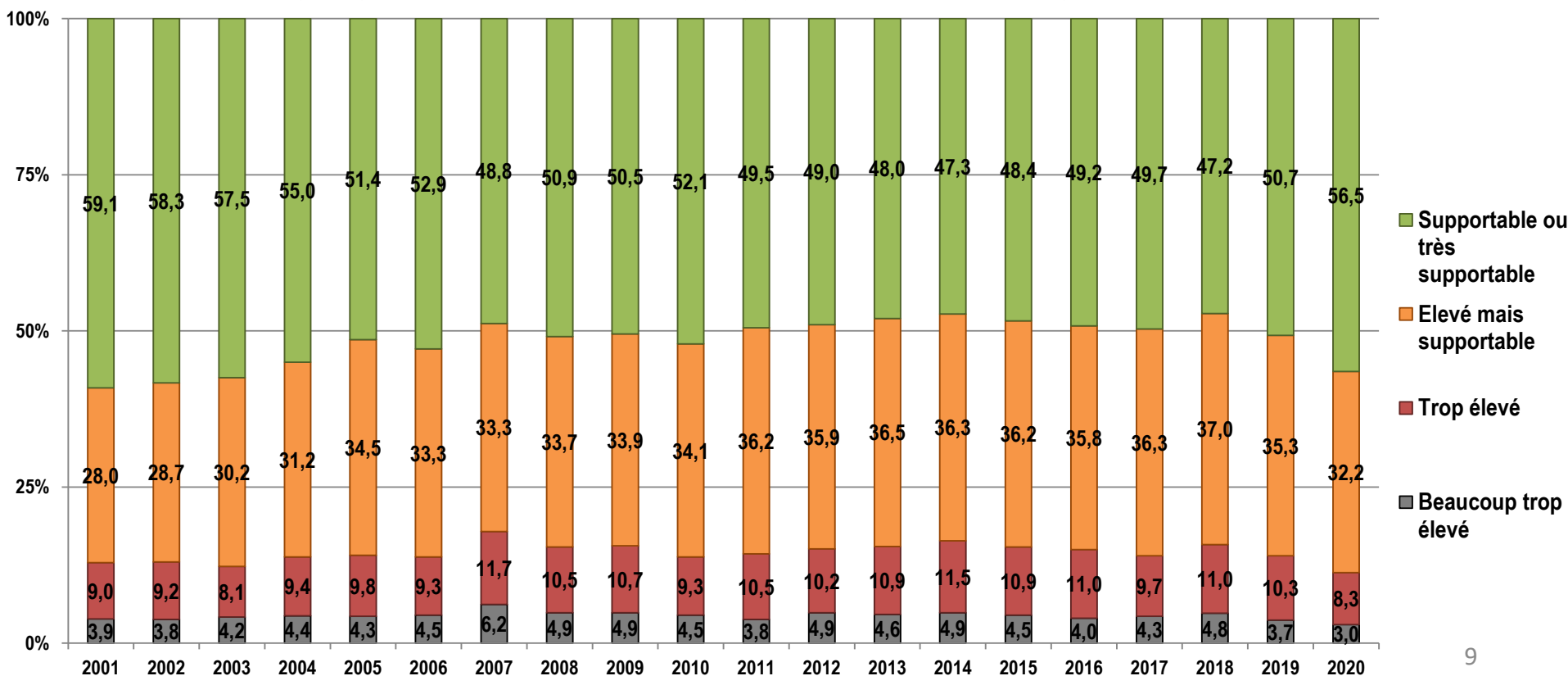
En réponse à l'évolution de leur situation financière et budgétaire, les ménages estiment que le poids de leurs charges de remboursement s'est encore allégé.

56,5 % le considèrent comme supportable ou très supportable (50,7 % en 2019 et 47,2 % en 2018)

32,2 % élevé mais supportable (35,3 % en 2019 et 37,0 % en 2018)

11,3 % trop élevé (14,0 % en 2019 et 15,8 % en 2018)

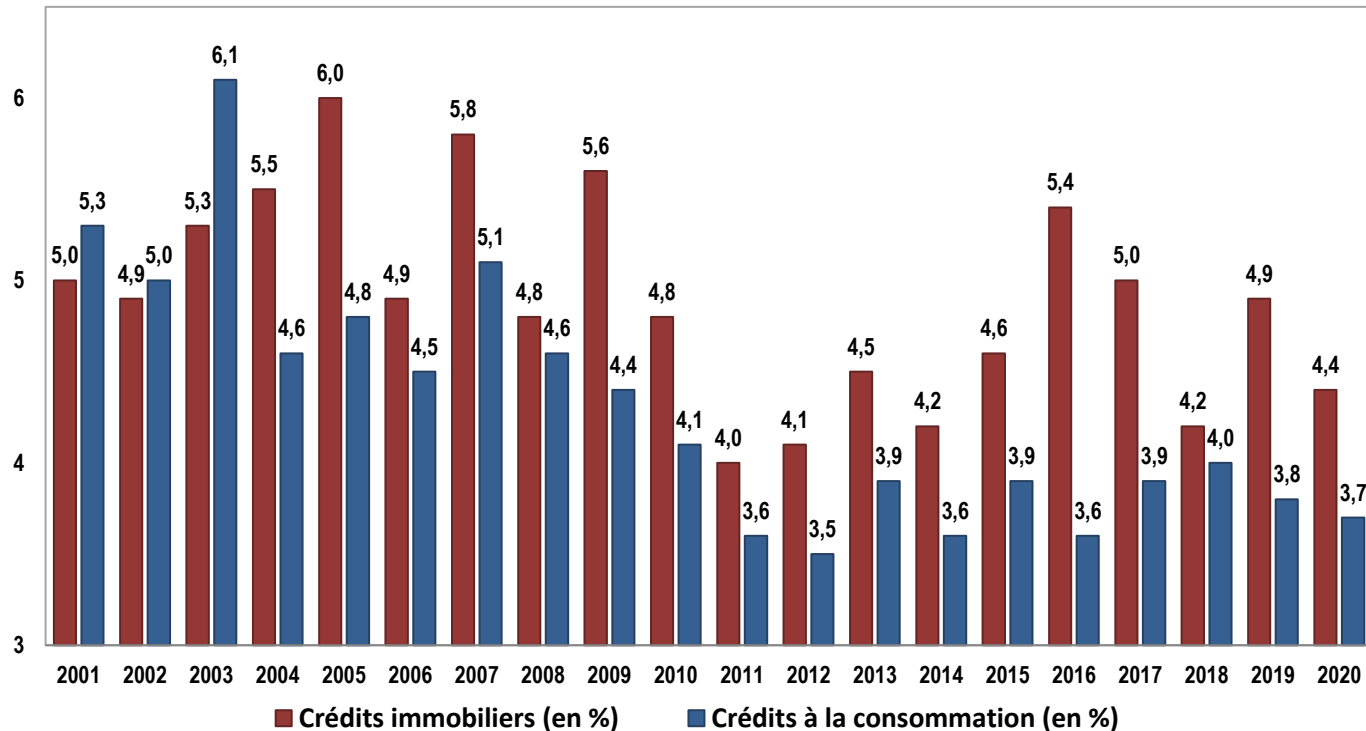
L'évolution constatée depuis deux ans a largement bénéficié de l'amélioration des conditions de crédit et du réaménagement de la dette immobilière des ménages (rachats de créances et renégociations). En 2020, le sentiment partagé par 88,7 % des ménages est celui de charges de remboursement supportables : cette proportion se situe au-dessus de sa moyenne observée depuis le début des années 2000 (85,5 %). Et la part des ménages estimant leurs charges trop ou beaucoup trop élevées (11,3 % en 2020) n'a jamais été aussi faible depuis la fin des années 80.



Les intentions de souscription de crédits immobiliers dans les prochains mois sont moins nombreuses et celles concernant les crédits à la consommation s’effritent.

Les intentions concernant les crédits immobiliers se dégradent maintenant, après une nette amélioration en 2019. Celles concernant les crédits à la consommation ne retrouvent pas leur niveau moyen des années 2000.

La part des ménages ayant l'intention de souscrire des crédits
(Source : Observatoire des Crédits aux Ménages)



En dépit de l'amélioration ressentie de la situation budgétaire et financière, les intentions de souscription de crédits immobiliers reculent à 4,4 % des ménages. Et les intentions concernant les crédits à la consommation restent prudentes et baissent encore, à 3,7 % des ménages. Pourtant les ménages recourent largement à ces crédits pour réaliser leurs projets de consommation durable. 10

En conclusion.

Avec le déclenchement de la crise sanitaire et le renforcement de ses conséquences économiques et sociales, les intentions de souscription à de nouveaux crédits immobiliers ou à la consommation pour le 1^{er} semestre 2021 se sont dégradées : elles s'établissent d'ailleurs nettement sous leurs moyennes de longue période, avec 4,4 % pour les crédits immobiliers contre 4,9 % en longue période et 3,7 % pour les crédits à la consommation contre 4,3 %. Déjà en 2020, le taux de détention des crédits à la consommation a nettement reculé à 24,9 % (contre 26,5 % en 2019), sous l'effet du recul de la détention des cartes de crédit et des crédits obtenus directement auprès du vendeur. La stabilisation du taux de détention des crédits immobiliers constatée en 2020 (31,4 % des ménages détenaient des crédits immobiliers et 24,2 % étaient en cours d'accession à la propriété de leur résidence principale) a cependant été insuffisante pour éviter une baisse sensible du taux global de détention des crédits, à 46,5 % soit un des plus bas niveaux observés depuis la fin des années 80.

Pourtant les appréciations que les ménages portent sur leur situation budgétaire et financière ont rarement été aussi bonnes depuis le début des années 2000. Mais les incertitudes économiques et sociales nées de la crise sanitaire affectent maintenant la réalisation des projets engageant les ménages sur le moyen ou le long terme.

Cependant, dans le même temps, le sentiment des ménages sur le poids des charges de remboursement de leurs crédits s'est encore nettement amélioré et 88,7 % de ceux qui détenaient des crédits à la fin de 2020 estimaient que le poids de ces charges était dans l'ensemble supportable : un pourcentage aussi élevé n'avait encore jamais été observé depuis la fin des années 80.